

S'ORIENTER APRES LA TROISIEME - LES CHOIX

Vous devrez effectuer deux choix :

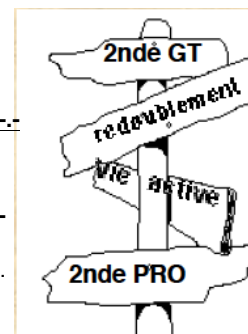
1°) Que faire l'année prochaine ? : c'est le choix de la voie 2°) Où le faire ? c'est le choix de l'établissement.

1°) Le premier choix se fait en fonction du projet et des capacités de l'élève, et en lien entre les partenaires que sont l'élève, les professeurs et les parents. Il faut choisir entre :

a) la voie générale et technologique par une seconde générale et technologique (2GT) dont la seconde spécifique (Sciences et Technologie de l'Hôtellerie et de la Restauration)

b) la voie professionnelle par une seconde professionnelle ou la 1° année de CAP/ CAPA

c) éventuellement un redoublement de la classe de 3°



a) La classe de 2^{de} générale et technologique est une vraie classe de détermination. Son objectif : permettre au lycéen de consolider sa maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour réussir la transition du collège au lycée et le préparer à déterminer son choix de parcours jusqu'au baccalauréat général ou technologique.



Envisager une 2GT, c'est :

- * avoir un minimum de 26h par semaine (enseignements communs) ;
- * avoir l'idée de poursuivre jusqu'au Bac en passant par une 1° générale ou technologique puis une Terminale du même type ;
- * viser, au delà, des études universitaires assez longues si l'on quitte le lycée avec un bac général en poche, plus courtes au sortir d'une voie technologique. Il faut compter un minimum de 5 ans après la troisième.

Au menu de la 2GT (source : B.O du 19/7/2018 - hors seconde STHR) :

Enseignements communs obligatoires

- Français : 4h
- Histoire-géographie : 3h
- Langue vivante A et B : 5h30
- Sciences économiques et Sociales : 1h30
- Mathématiques : 4h
- Physique-chimie : 3h
- Sciences de la vie et de la Terre : 1h30
- Éducation physique et sportive : 2h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles
- Sciences numériques et technologie : 1h30
- Accompagnement personnalisé : horaire selon les besoins des élèves
- Accompagnement au choix de l'orientation : 54h à titre indicatif
- Heures de vie de classe

A cela, les élèves peuvent ajouter :

- * **au plus deux enseignements optionnels (un général et un technologique choisis dans les listes suivantes)**
- * **les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité (LCA) : latin et grec**
- Enseignement optionnel général : 1 au choix parmi :
 - Langues et cultures de l'Antiquité - latin : 3h
 - Langues et cultures de l'Antiquité - grec : 3h
 - Langue vivante C étrangère ou régionale : 3h
 - Langue des signes française : 3h
 - Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma - audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre : 3h
 - Education physique et sportive : 3h
 - Arts du cirque : 6h
 - Écologie, agronomie, territoire et développement durable *** : 3h

Enseignement optionnel technologique : 1 au choix parmi :

- Management et société : 1h30
- Santé et social : 1h30
- Biotechnologies : 1h30
- Sciences et laboratoire : 1h30
- Sciences de l'ingénieur : 1h30
- Création et innovation technologiques : 1h30
- Création et culture design : 6h
- Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre : 6h
- Hippologie et équitation ou autres pratique sportives *** : 3h
- Pratiques sociales et culturelles *** : 3h
- Pratiques professionnelles *** : 3h
- Atelier artistique : 72h annuelles

*** (uniquement dans les lycées agricoles)

Pour la seconde STHR merci de consulter sur le site du Ministère de l'Education Nationale le B.O du 19/7/2018 - Annexe 2.

Pour les enseignements optionnels proposés par les lycées, voir sur le document n° 3 ceux qui étaient possibles pour la rentrée 2020. Nous vous communiquerons les informations réactualisées dès leur envoi par les services du rectorat et de la DSDEN 30.

b) La voie professionnelle a pour objectif d'acquérir des compétences professionnelles pointues garantissant l'accès à l'emploi dans des secteurs porteurs.

La voie professionnelle permet de préparer un diplôme (bac professionnel en 3 ans, CAP en 1, 2 ou 3 ans ...) et apprendre un métier, en passant progressivement de l'école au monde du travail. Mais aussi permettre de poursuivre la formation vers un niveau supérieur. Les diplômes professionnels peuvent tous se préparer en lycée professionnel (ou en établissement d'enseignement agricole), ou en centre de formation d'apprentis (CFA). Point commun à ces deux lieux de formation : faire acquérir des connaissances et des savoir-faire dans un domaine professionnel, validés par un diplôme, et conduire de la formation à l'emploi. **Depuis la rentrée 2019, la rénovation de la voie professionnelle met en place des parcours plus personnalisés, mieux adaptés aux besoins de chacun.**

Envisager une voie professionnelle, c'est

** passer de l'enseignement théorique suivi en 3^e à la notion de savoir faire ;*

** avoir des heures de cours réparties entre l'enseignement professionnel (dont des enseignements en co-intervention avec le français et les mathématiques) et l'enseignement général (français, histoire géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, langue vivante **étrangère**, etc.);*

** bénéficier de périodes de formation en entreprise : 12 à 14 semaines réparties sur 2 ans en CAP - 18 à 22 semaines réparties sur 3 ans en Bac Pro ;*

** se préparer à des diplômes (CAP (en un an dans certains cas - acquisition d'une qualification professionnelle reconnue, visant l'exercice d'un métier bien identifié)- Bac Pro) permettant d'entrer directement dans la vie active ... mais aussi*

reprenant goût aux études par un enseignement plus concret et après un bac pro, passer en 1^{er} techno (avec un excellent dossier), poursuivre des études supérieures en préparant un BTS/BTSA, un DUT, un DMA, un CS, une MC ...ou , après un CAP, en passant en 1^{er} pro, , en préparant un autre CAP (en 1 an), un CS, une MC, un BP, un BMA, un BTM...

Il faudra alors choisir une famille de métiers (le choix de la spécialité se fait alors en fin de 2^{de} pro) ou une spécialité pour le Bac pro, une spécialité pour le CAP et le statut (scolaire ou apprenti).

Une famille de métiers rassemblera plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel regroupées sur la base de compétences professionnelles communes.

Cela permet aux élèves d'acquérir un premier socle professionnel, tout en découvrant les enjeux et les métiers d'un secteur d'activité.

Certaines spécialités ne relèvent pas de familles de métier en raison de leur spécificité.

Familles de métiers proposées d'ici la rentrée 2021 :

Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics (rentrée 2019)

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique (rentrée 2019)

Métiers de la relation client (rentrée 2019)

Métiers de la mer (rentrée 2019)

Productions (rentrée 2019) en 2^{de} Pro agricole

Nature-Jardin-Paysage-Forêt (rentrée 2019) en 2^{de} Pro agricole

Conseil vente (rentrée 2019) en 2^{de} Pro agricole

Alimentation-Bio-industrie de laboratoire (rentrée 2019) en 2^{de} Pro agricole

Métiers des industries graphiques et de la communication (rentrée 2020)

Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment (rentrée 2020)

Métiers de l'alimentation (rentrée 2020)

Métiers de la beauté et du bien-être (rentrée 2020)

Métiers de l'aéronautique (rentrée 2020)

Métiers de l'hôtellerie-restauration (rentrée 2020)

Métiers du bois (rentrée 2021)

Métiers du pilotage d'installations automatisées (rentrée 2021)

Métiers de la maintenance (rentrée 2021)

Métiers de la réalisation de produits mécaniques (rentrée 2021)

Métiers du numérique et de la transition énergétique (rentrée 2021)

Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (rentrée 2021)



Pour les spécialités et familles de métiers proposées par les lycées, voir sur le document n° 3 celles qui étaient possibles pour la rentrée 2020

Nous vous communiquerons les informations réactualisées dès leur envoi par les services du rectorat et de la DSDEN 30.

2°) Pour le deuxième choix, les critères seront un choix personnel mais aussi, parfois, l'avenir envisagé (tous les lycées ne proposent pas les mêmes formations, notamment pour la voie professionnelle).
On peut choisir entre :

*** un établissement public :**

Depuis l'année scolaire 2012/2013, pour une DEMANDE D'AFFECTATION DANS UN LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE, les élèves des collèges privés sont également concernés par la sectorisation : le lieu de résidence du responsable légal de l'enfant détermine le lycée de secteur. Vous pouvez consulter la sectorisation par commune ou par rue sur le site de la DSDEN 30 , application ECOLY panneau LIENS UTILES.

En janvier ou février, vous nous informerez de votre choix sur une fiche de dialogue 1° partie, choix que vous confirmerez en avril ou mai sur la fiche de dialogue 2° partie, deux fiches fournies par le professeur principal. Le collège se chargera de la saisie informatique des vœux pour les services académiques qui assureront l'affectation des élèves.

Fin juin, début juillet, vous effectuerez l'inscription avec l'avis d'affectation.

*** Un établissement privé agricole ou non agricole :**

Un seul choix suffit **A CONDITION D'AVOIR, entre janvier et début mars (au plus tard), fait une pré-inscription dans l'établissement choisi en prenant rendez-vous avec le chef d'établissement ou son représentant.**

En janvier ou février, vous nous informerez de votre choix sur une fiche de dialogue 1° partie, choix que vous confirmerez en avril ou mai sur la fiche de dialogue 2° partie.

Vous finaliserez l'inscription avec le bulletin du 3° trimestre mentionnant le passage en 2GT, 2^{de} professionnelle ou 1° année de CAP pour un établissement privé non agricole et après réception de l'avis d'affectation pour un établissement privé agricole.

Futurs rendez-vous pour l'orientation : d'octobre à avril/mai

Rencontre individuelle de chaque élève par le professeur principal d'Octobre (ou Novembre) à Décembre : il serait intéressant d'avoir déjà une idée des choix envisagés (voie /établissement / Enseignement(s) optionnel(s)) afin de préparer efficacement l'orientation : méthodes de travail à réajuster, matières à retravailler ... en vue de faire aboutir le projet personnel ;

Rencontre individuelle professeur principal - responsables légaux en Décembre (éventuellement accompagné de l'élève si cela est possible) pour la remise du bulletin de la première période (3°A à F et 3°H) et pour un bilan (3° A à H) en vue de servir au mieux les projets de l'élève concernant son orientation ;

Vœux provisoires d'orientation : (janvier/ février)

- fiche de dialogue 1° partie à vérifier et ou compléter, dater et signer par les responsables légaux ; elle est fournie et récupérée par le professeur principal ;
- Rencontre éventuelle de la famille et / ou de l'élève avec le professeur principal pour une mise au point concernant l'orientation envisagée ;

Vœux définitifs d'orientation : (avril/mai)

- fiche de dialogue 2° partie à vérifier, corriger éventuellement, dater et signer par les responsables légaux ; elle est fournie et récupérée par le professeur principal ;
- constitution d'une éventuelle demande de dérogation pour une demande d'affectation dans un lycée hors secteur sur un vœu générique (voir document n° 3) de l'académie ;
- pour les demandes d'affectation en lycée public ou privé agricole de l'académie, fiche de candidature de l'académie, à vérifier, dater et signer par les responsables légaux ; elle est fournie et récupérée par le professeur principal ;

*Au fur et à mesure de la parution des documents académiques, des informations régulières sont fournies sur les sites du collège et/ou par l'intermédiaire de votre enfant.
Pensez à les consulter et vérifier le carnet de correspondance.*

Demandes hors académie : merci de les signaler le plus rapidement possible au professeur principal afin qu'il puisse vous communiquer démarches, échéances et documents.

Pour des informations sur l'après la 2^{nde} , voir le site du ministère de l'éducation nationale et le diaporama disponible sur le site du collège -onglet pédagogie - rubrique orientation